



CSI

Groupe de travail du 12/01/2006

Compte rendu

TRAVAIL EN ÉQUIPE ET ASTREINTES

Depuis 6 mois, l'administration affiche sa volonté d'élargir les horaires de travail dans les CSI (précisément dans les nouvelles exploitations COPERNIC : supervision, GTS, G2A).

Le motif de cette modification profonde dans l'équilibre entre vie personnelle et activité professionnelle serait le besoin de disponibilité (24/24h et 7/7 jours) des applications internet ouverte au public (particuliers, professionnels, notaires, ...). Le SNUI ne partage pas l'idée selon laquelle l'administration fiscale et foncière devrait se contraindre aux mêmes conditions que les services publics d'urgence (EDF, SAMU, pompiers, ...). Le positionnement du SNUI, s'il n'est pas partagé par tous les syndicats de la DGI, a déjà permis de faire diminuer les prétentions de l'administration. Le travail de nuit et les week-end n'est plus présenté comme une impérieuse nécessité. Des formulaires en ligne se substitueront à la présence physique nocturne.

Le besoin le plus fort est désormais centré sur la supervision mais une permanence sera assurée par une société privée les week-end. Les horaires en équipe sont toujours considérés par la DG comme «obligatoire pour tous» sur une plage allant de 7h00 à 20h00. Les autres services (hors exploitation PSN, GTS, G2A) ne seraient pas concernés et conserveraient les horaires variables.

RESPECTER LE CHOIX INDIVIDUEL

Le SNUI a clairement milité pour l'arrivée des nouvelles missions (COPERNIC, scannage, ...) et se félicite des garanties obtenues par l'action syndicale (9 juin 2005 : maintien de tous les CSI, pas de mutation d'office).

Les agents des CSI vont donc connaître une nouvelle période de formation, d'efforts et d'adaptation. Comme lors des engagements du protocole Brouzes (97/98), tous les informaticiens connaissent et revendiquent le droit d'évoluer. Pour le SNUI, il ne faut pas que l'administration oublie au bord du chemin les agents pour qui l'intégration dans les nouveaux services sera plus difficile ou plus longue. Les critères de sélection et les conditions de travail dans les exploitations COPERNIC ne doivent pas conduire à écarter des agents.

Aussi le SNUI refuse que le travail en équipe (qui existe et cohabite déjà avec les horaires variables) devienne systématique et obligatoire pour tous.

Le DG adjoint n'a pas caché que c'était toujours l'objectif de l'administration, mais il a accepté de ne pas conclure sur ce problème lors du groupe de travail du 12 janvier 2006.

Près de 5 heures de confrontation, d'arguments contre arguments, ont été nécessaire pour ne pas laisser s'installer définitivement le travail en équipe comme un élément de la doctrine d'emploi des informaticiens de la DGI.

PLUS LIMITÉ, MIEUX PAYÉ, MOINS SOUVENT

Dans les semaines qui viennent, des discussions détaillées reprendront sur les 4 thèmes identifiés lors de la réunion du 12 janvier (besoins, moyens, conditions de travail, rémunérations).

Le SNUI les abordera avec le projet de :

- ⇒ **Limiter le périmètre des besoins** (réduire l'offre aux usagers externes et la disponibilité des agents hors des heures normales de bureau) ;
- ⇒ **Revaloriser les compensations financières** dues pour les astreintes et heures supplémentaires (les taux dans la Fonction Publique diffèrent en fonction des Ministères. Au Minefi, où l'informatisation est un enjeu stratégique, ces barèmes devraient s'aligner vers le haut en cherchant à dépasser le référentiel de certaines SSII qui ne sont pas connus pour leur modèle social) ;
- ⇒ **Réduire le nombre et la fréquence des astreintes et permettre aux agents de conserver les horaires variables** (cela passe nécessairement par une augmentation du volume d'emploi, par recrutements externes, et d'abord par reconversion de tous sur place).

DES RÉPONSES ATTENDUES

La gravité et la tension dans ce groupe de travail n'ont pas permis d'aller au bout d'autres questions pourtant essentielles que le SNUI avait posé ou rappelé en déclaration liminaire.

- La DG doit fournir très rapidement (avant la date limite de dépôt des mutations le 18 janvier) des informations complètes sur l'application de la garantie individuelle de rémunération décidée en décembre par le Ministre. Des agents C et B informaticiens devraient bénéficier d'une indemnité différentielle en cas de départ volontaire hors la sphère des CSI. Des précisions sont attendues.
- L'avenir des missions des EID, et la reconversion vers les nouveaux métiers est un sujet récurrent auquel l'administration n'a toujours pas apporté de réponses satisfaisantes. Le SNUI est à nouveau intervenu pendant et après le groupe de travail du 12 janvier pour que la Centrale s'engage à garantir l'avenir des agents et des missions au plan national.
- La composition et l'organisation des services COPERNIC (PSN, G2A, GTS) ainsi que le parcours de formation doivent encore être discuté. Ils feront partie des sujets prioritaires lors des prochaines rencontres techniques avec la directrice de SI.

La campagne «**Réclamons notre dû**» lancée depuis plusieurs mois par le SNUI pour la reconnaissance des efforts d'adaptation et de requalification de tous les agents de la DGI trouve un écho particulier dans les services informatiques. La Centrale admet, elle-même, que la définition de nouveaux métiers et les parcours de reconversion des informaticiens nécessitent de réouvrir les chantiers indemnitaires (primes TAI décret 71) et plan de qualifications (promotions).

Le SNUI milite pour que la DGI et la DPMA ouvrent des négociations sur ces sujets en lien avec l'arrivée des nouvelles missions coperniciennes mais également pour régler le passif (ex la revalorisation des primes dans les ateliers de scannage).

Après plusieurs mois de bataille pour sauver les CSI et permettre aux agents d'y rester en se formant, l'action syndicale doit se poursuivre pour obtenir les meilleures conditions de reconversion. Sur chaque site, chacun doit pouvoir bénéficier d'un avenir dans la sphère informatique. En ce sens, un cadrage national doit garantir les droits et les principes de cette reconversion au plan local pour tous.

Dans les jours et les semaines qui viennent, le SNUI appelle tous les agents à s'informer et à débattre pour obtenir ensemble les meilleures conditions de travail et de rémunération.

Paris, le 16 Janvier 2006